SYNDICAT PENITENTIAIRE des SURVEILLANTS - CORPS d'ENCADREMENT et d'APPLICATION
Siège : Centre Pénitentiaire de Seysses, rue Danielle Casanova, BP85, 31603 Muret cedex

DES ARMES EN DÉTENTION :
LE DANGER EST RÉEL. IL FAUT QUE CELA CESSE !

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Trois établissements. Trois découvertes. Un même constat : la présence d'armes et de munitions en détention n'est plus un risque théorique. Elle expose directement les personnels, les personnes détenues et la sécurité des établissements

LES FAITS PARLENT D'EUX-MÊMES

13 JANVIER LONS-LE-SAUNIER	Une arme de poing accompagnée de munitions est découverte dans un colis suspect, vraisemblablement acheminé par drone.
11 AOÛT AIX-LUYNES	Deux munitions de calibre 9 mm sont remises par une personne détenue après le déclenchement du portique, au départ en promenade.
3 NOVEMBRE SEYSSES, QSL	Une surveillante repère un objet suspect au contrôle des effets d'une personne détenue de retour. La vérification révèle un revolver non chargé, des munitions et un chargeur de pistolet Sig Sauer Pro 9 mm.

CE QUI EST EN JEU : LA SÉCURITÉ DE TOUS

La question n'est pas de savoir comment réagir après chaque découverte. La question est de tout mettre en œuvre pour empêcher l'introduction d'armes et de munitions dans nos établissements. Chaque découverte révèle une faille potentielle et rappelle que les conséquences d'un passage à l'acte pourraient être dramatiques. Les personnels ne peuvent pas travailler avec cette menace au-dessus de leur tête.

À SEYSSES, L'INCIDENT INTERROGE AUSSI LE FONCTIONNEMENT DES QSL. Un quartier de semi-liberté ne doit pas devenir un « fourre-tout » ni servir de solution de substitution à une détention classique. Les profils accueillis, les conditions de prise en charge, les horaires de retour, les moyens de contrôle et les effectifs doivent être cohérents avec la mission et les risques réels. Cette question mérite une analyse spécifique, sans détourner l'attention du problème général de l'introduction d'armes en détention.

NOTRE OBJECTIF EST CLAIR : PLUS AUCUNE ARME EN DÉTENTION.

Il ne doit plus y avoir de découverte d'armes ou de munitions dans nos établissements. Il faut agir en amont, identifier les failles et prévenir toute nouvelle introduction.

LE SPS-CEA REFUSE QU'UN NOUVEAU DRAME SE PRODUISE !

L'administration doit prendre ses responsabilités, adapter les affectations, les missions et les moyens.

Le 09 novembre 2026

Le Bureau Central National
Site Internet : www.sps-cea.fr
E-mail : secretariat-sps-cea@hotmail.fr